

DELTA PLUS GROUP
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.679.354 €
SIEGE SOCIAL : APT (VAUCLUSE), ZAC LA PEYROLIERE
334 631 868 RCS AVIGNON

**COMMUNIQUE DU 05 JUILLET 2012 RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIOS PROPRES**

Descriptif du programme de rachat :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 15 juin 2012 a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Règlement Européen n° 2273/2003 en date du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2005-06 en date du 22 février 2005 et des décisions AMF en date du 22 mars 2005 et ceci, dans les conditions suivantes :

– Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises :	10 % des actions
– Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :	183.967 actions
– Prix d'achat global maximum :	6.438.845€
– Prix d'achat unitaire maximum :	35 €
– Prix de vente unitaire minimum :	10 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation a été donnée pour permettre à la société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- l'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres ;

- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- l'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Le programme de rachat est valable pour une durée de 18 mois à compter du 15 juin 2012.

Par le présent communiqué, le Conseil d'Administration informe les actionnaires et le marché des opérations réalisées en application de ladite autorisation en vue de permettre l'attribution d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux, dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise mettant en œuvre le programme de rachat.

Ainsi la société procède à la déclaration reproduite ci-après.

Déclaration des Transactions sur actions propres réalisées le 28/06/2012 :

		Nombre de titres	Prix d'acquisition unitaire*	Montant
Séance du 28/06/2012	Achat	15 000	20,50 €	307 500,00 €
	Vente	Néant	-	-
Total		15 000		307 500,00 €

* Le 28 juin 2012 la société DELTA PLUS GROUP SA a opéré une opération de rachat réalisée par voie de rachat de blocs d'actions.